



Conseil Communautaire
15 mars 2018
Abergement-la-Ronce – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 09 mars 2018
Date de publication : 23 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM Sermier, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 48/18

Objet

Réhabilitation du ruisseau de Falletans dans la traversée du village – Demandes de financement

Secrétaire de séance

Jacques LAGNIEN

Rapporteur :

Daniel BERNARDIN

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Gruet, C. Demortier à C. Nonnotte-Bouton, D. Germond à JB Gagnoux, I. Girod à JM. Sermier, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à JP. Cuinet, P. Jobez à N. Jeannet, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à S. Marchand, JC. Wambst à F. Barthoulot, M. Henry à JP Lefèvre, J. Dayet à J. Péchinot, M. Boué à J. Drouhain, R. Curly à G. Chauchefoin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Douzenel, H. Prat, C. Mathez, V. Chevriaut, J. Lagnien.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a réalisé une étude d'avant-projet sommaire, rendue en 2017, pour la réhabilitation écologique du ruisseau de Falletans.

Cette étude propose des aménagements du ruisseau dans la traversée du village. Les propriétaires riverains ont validé à l'unanimité la poursuite de l'étude afin de déterminer un projet définitif, pour lequel ils seront étroitement associés.

Le Conseil Municipal de Falletans du 17 octobre 2017 a délibéré à l'unanimité sur la poursuite du projet de réhabilitation du ruisseau.

Il s'agit dès lors, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec l'intervention d'un maître d'œuvre, de réaliser l'étude relative au projet définitif, à partir duquel les travaux pourront être mis en œuvre.

Le coût global du projet est estimé à 150 000 €TTC (125 000 €HT).

Les demandes de subvention portent sur l'ensemble de l'opération et sont adressées, d'une part, à l'Agence de l'Eau RMC sur la base du contrat cadre passé avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et, d'autre part, au Département du Jura qui a soutenu la collectivité pour la réalisation de l'étude préalable.

Plan de financement prévisionnel :

Programme Trame Bleue - Restauration ruisseau de Falletans	Coût prévisionnel (€ HT)	Financement prévisionnel		Maitre d'ouvrage CAGD (Autofinancement 20%)
		Agence de l'Eau (Taux : 60%)	CD 39 (Taux : 20%)	
Maitrise d'œuvre	25 000	15 000	5 000	5 000
Travaux	100 000	60 000	20 000	20 000
TOTAL (€HT)	125 000	75 000	25 000	25 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restauration du ruisseau de Falletans dans sa traversée du village,
- **VALIDE** les conditions de financement proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire aux demandes de financement et à signer tout document s'y rattachant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la bonne exécution du projet et à la présente décision.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 15 mars 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale
- Conseil Départemental du Jura
- Agence de l'Eau RMC

